

RAPPORT DE LA

**QUATRIÈME SESSION
DE LA COMMISSION DE LUTTE
CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN
DANS LA PARTIE ORIENTALE
DE L'AIRE DE RÉPARTITION DE CET
ACRIDIEN EN ASIE DU SUD-OUEST**

**Tenue à Kaboul, Afghanistan
21-24 février 1968**



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rapport de réunion
PL:1968/M/1
(DL:SWA)

RAPPORT DE LA
QUATRIEME SESSION DE LA
COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN
DANS LA PARTIE ORIENTALE
DE L'AIRE DE REPARTITION DE CET
ACRIDIEN EN ASIE DU SUD-OUEST

Tenue à
Kaboul, Afghanistan
du 21 au 24 février 1968

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, 1968

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
PARTICIPANTS	2
ORDRE DU JOUR	4
RESUME DES DEBATS	5
La situation acridienne en 1967/68	5
Prévisions	6
Activités de prospection et de lutte antiacridienne en 1967/68 et plans d'avenir	6
Rapport du Comité exécutif	7
Budget administratif et comptes	7
Fonds de dépôt FAO no 123	7
Moyens de prospection et de lutte	9
Prospections spéciales :	
Sud-ouest de l'Afghanistan	9
Sud de l'Iran et Pakistan	9
Formation en cours de service	11
Plans futurs	11
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	11
ANNEXE I - Rapport de la Troisième Session du Comité Exécutif de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la partie orientale de l'aire de répartition de cet acridien en Asie du Sud-Ouest	12
ANNEXE II - Fonds de dépôt no 123 - Etat des comptes depuis sa création jusqu'au 31.12.1966	28
ANNEXE III - Fonds de dépôt no 123 - Etat des comptes au 31 décembre 1967 (chiffres provisoires)	29
ANNEXE IV - Etat des contributions des gouvernements participants au 31 décembre 1967 (chiffres provisoires)	30
ANNEXE V - Fonds de dépôt no 123 - Budget proposé pour l'année 1969 .	31
ANNEXE VI - Moyens disponibles pour la prospection et la lutte dans les Etats Membres de la Commission	32
ANNEXE VII - Liste des Documents de Travail	38
CARTE I - Postes avancés de lutte antiacridienne en Afghanistan, en Inde, en Iran et au Pakistan	39

- 3 -

INTRODUCTION

Conformément à la recommandation formulée à sa troisième session par la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la partie orientale de l'aire de répartition de cet acridien en Asie du Sud-Ouest, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a convoqué la quatrième session de la Commission à Kaboul, du 21 au 24 février 1968, sur l'aimable invitation du Gouvernement de l'Afghanistan. Les quatre Etats Membres de la Commission - Afghanistan, Inde, Iran et Pakistan - étaient représentés par des délégués et le Gouvernement des Etats-Unis avait envoyé des observateurs.

Son Excellence Akbar Reza, Ministre de l'agriculture et de l'irrigation, a ouvert la session en souhaitant la bienvenue à tous les participants au nom du Gouvernement de l'Afghanistan. Il s'est déclaré satisfait de la façon dont les Etats Membres coopéraient aux activités de prospection et de lutte contre le criquet pèlerin dans la région. Notant l'évolution critique de la situation acridienne au cours des derniers mois dans les pays situés sur le pourtour de la mer Rouge, il a estimé que les Etats Membres devraient prendre rapidement des mesures pour maintenir sous surveillance constante toutes les zones de reproduction potentielle du criquet durant les mois à venir et la saison de reproduction de la mousson. Il a exprimé l'espoir que cette action diligente permettrait d'éviter la reprise d'un nouveau cycle d'invasions et la dévastation des récoltes des Etats Membres de la Commission par ce redoutable fléau. Il a souligné que les Etats Membres, en examinant le programme de travail et le budget, ainsi que les plans de prospection durant l'année en cours, devraient tenir compte de cette évolution de la situation acridienne dans les pays situés à l'ouest de cette région.

M. Gurdas Singh, spécialiste du criquet pèlerin de la FAO, a répondu en remerciant le Gouvernement de l'Afghanistan d'avoir aimablement invité la Commission à se réunir à Kaboul et il lui a exprimé sa gratitude pour l'hospitalité offerte au Secrétariat de la FAO et pour les facilités mises à sa disposition. Il a assuré les Etats Membres de la Commission que les pays situés sur le pourtour de la mer Rouge mettaient tout en oeuvre pour combattre les populations acridiennes en voie d'accroissement dans cette partie du monde et il a exprimé l'espoir que la situation pourrait être contrôlée à temps. Il a toutefois jugé nécessaire d'intensifier le programme de prospection et de renforcer le dispositif de lutte pour faire face à toute éventualité si la situation devait s'aggraver durant l'année en cours.

Bureau

On été élus: Président : M. Abdullah Faizyar, Afghanistan
Vice-Président : M. Manuchehr Ayazi, Iran.

La rédaction du projet de rapport a été confiée au Secrétariat de la FAO. MM. Gurdas Singh, Taqi Ahsan et S.S. Pruthi, du Secrétariat de la FAO, ont rempli les fonctions de secrétaires techniques.

Remerciements

Avant la clôture de la session, les délégués ont exprimé leurs vifs remerciements au Gouvernement de l'Afghanistan pour l'accueil qu'il leur avait réservé et les facilités qu'il avait mises à leur disposition. Ils ont également rendu hommage au Président qui a dirigé les débats avec compétence et courtoisie. Ils ont également remercié le Secrétariat de la FAO de l'efficacité avec laquelle il s'était acquitté de ses différentes tâches.

PARTICIPANTS

On trouvera ci-après le nom des délégués des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, des observateurs et des fonctionnaires du Secrétariat de la FAO qui ont participé à la session et aux discussions résumées dans le présent rapport.

Délégations des Etats Membres de la FAO

Afghanistan

Abdullah Faizyar
President
Plant Protection and Quarantine
Ministry of Agriculture and Irrigation
Kaboul

Mohammed Anwar Sadek
Director-General
Plant Pests and Diseases
Plant Protection and Quarantine
Ministry of Agriculture and Irrigation
Kaboul

Ajruddin Wais
Director
Plant Quarantine and Locust Control
Ministry of Agriculture and Irrigation
Kaboul

Dost Mohammed Rahin
Director
Plant Protection
Helmand and Arghandab Valleys
Lashkargah

Faramoze Shinwary
Director
Plant Protection and Quarantine
Nengarhar Province
Jalalabad

Inde

Sardar Singh
Plant Protection Adviser to the Government of India
and Director, Locust Control
Directorate of Plant Protection, Quarantine and Storage
4/19 Ajmeri Gate Extension
New Delhi

Iran

Manuchehr Ayazi
Directeur
Organisation de la protection des plantes
Ministère de l'agriculture
Téhéran

Délégations des Etats Membres de la FAO (suite)

Pakistan

Heshamul Huque
Joint Director
Department of Plant Protection
Ministry of Agriculture and Works
Malir Halt
Karachi

Observateurs

Channing J. Fredrickson
Entomology Adviser
Agency for International Development
Agricultural Division
American Embassy
New Delhi, Inde
Edward R. Millet
Entomology Adviser
Agency for International Development
American Consulate General
Lahore, Pakistan

Jerry L. Rann
Entomology Adviser
Agency for International Development
American Embassy
Kaboul, Afghanistan

Fonctionnaires de la FAO

S. K. Dey
Représentant de la FAO en Afghanistan
P.O. Box 5
Kaboul, Afghanistan

Gurdas Singh
Spécialiste du criquet pèlerin
Sous-Division de la protection des cultures
Division de la production végétale et de la protection des plantes
FAO, Rome, Italie

Taqi Ahsan
Fonctionnaire régional chargé des questions acridiennes
68 Kh. Khabir
Av. Villa
P.O. Box 3305
Téhéran, Iran

S. S. Pruthi
Fonctionnaire de la FAO chargé des questions acridiennes
P.O. Box 5
Kaboul, Afghanistan

Délibérations des États Membres de la FAO (suite)

ORDRE DU JOUR

- La Commission a adopté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :
1. Ouverture de la session
 2. Election du Président et du Vice-Président de la Commission
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Election du Comité de rédaction
 5. La situation acridienne en 1967/68 et prévisions
 6. Examen des activités de prospection et de lutte contre le criquet pèlerin entreprises par les Etats Membres en 1967/68 et plans d'avenir
 7. Examen du rapport du Comité exécutif
 8. Contributions, situation financière et budget pour 1969
 9. Moyens disponibles pour la prospection et la lutte antiacridiennes dans les Etats Membres de la Commission
 10. Prospections spéciales exécutées dans le sud de l'Iran et le sud-ouest de l'Afghanistan en 1967 et plans d'avenir
 11. Autres questions
 12. Date et lieu de la prochaine session
 13. Adoption du rapport

Division de la production végétale et de la protection des plantes
 Sous-Division de la protection des cultures
 Spécialiste du criquet pèlerin
 Gurban Singh
 Représentant de la FAO en Afghanistan
 P.O. Box 5
 Kaboul, Afghanistan

Division de la production végétale et de la protection des plantes
 Sous-Division de la protection des cultures
 Spécialiste du criquet pèlerin
 Gurban Singh
 Représentant de la FAO en Afghanistan
 P.O. Box 5
 Kaboul, Afghanistan

Division de la production végétale et de la protection des plantes
 Sous-Division de la protection des cultures
 Spécialiste du criquet pèlerin
 Gurban Singh
 Représentant de la FAO en Afghanistan
 P.O. Box 5
 Kaboul, Afghanistan

RÉSUMÉ DES DÉBATS

révisé

La situation acridienne en 1967/68

1. La Commission a été saisie d'un bref exposé du Secrétariat de la FAO sur l'évolution de la situation acridienne en 1967/68. Ces informations ont été complétées par les délégués.
2. En AFGHANISTAN, aucun criquet n'a été observé durant la période considérée.
3. L'INDE a été déclarée exempte de toute population acridienne durant le mois de janvier 1967. Le mois suivant, les populations observées dans le district de Bikaner (Rajasthan) ont légèrement augmenté, tandis qu'en mars 1967 les populations acridiennes étaient de nouveau nulles. En avril 1967, des criquets dispersés ont été signalés dans les districts de Barmer, Bikaner et Jaisalmer, à raison de 75 au km² au maximum. Trois larves à des stades de développement peu avancé ont été aussi repérées dans la région de Kanasar (district de Bikaner). En mai et juin 1967, des pluies assez largement répandues sont tombées dans l'est du Rajasthan et des pluies éparses ont été enregistrées ailleurs, avec pour résultat un accroissement marqué de l'activité acridienne. En juillet 1967, la densité maximum des populations a atteint 3 750 individus au km² dans les districts de Bikaner et de Banaskantha, situés respectivement dans le Rajasthan et le Gujarat. A la même époque, des larves solitaires à tous les stades ont été observées dans les districts de Barmer, Bikaner et Jodhpur. En octobre 1967, un accroissement marqué des populations acridiennes a été constaté dans la plus grande partie du Rajasthan, la densité maximum ne pouvant être chiffrée dans le district de Barmer. En novembre 1967, la densité maximum des populations était de 3 750 individus au km², mais une diminution générale s'est produite durant le mois de décembre 1967.
4. L'IRAN est resté exempt de criquets pendant toute l'année 1967, exception faite pour deux petits essaims et des criquets dispersés de couleur grisâtre et rose dont la présence a été signalée durant la troisième semaine de décembre le long de la côte entre Bunder Lingeh et Bunder Genaveh. Trois autres petits essaims ont été aperçus en janvier 1968.
5. Au PAKISTAN, aucun criquet n'a été noté jusqu'en juin 1967, à l'exception d'un seul spécimen en février 1967. Avec l'arrivée des pluies de la mousson, des populations acridiennes éparses ont été observées en juillet et août 1967 en plusieurs points dans les régions de Mirpur Khas, Las-Bela, Khokhropar, Gadra, Khainsar et Chachro. Leur densité oscillait entre 27 et 880 adultes au km²; quelques larves solitaires ont été aperçues à la même époque en plusieurs endroits. En septembre et octobre 1967, des larves et des adultes disséminés ont continué à être signalés en plusieurs points, notamment dans le Mekran, la densité des populations adultes allant de 46 à 1 019 individus au km². En novembre et décembre 1967, les populations acridiennes ont considérablement diminué dans la plus grande partie du désert oriental, tandis qu'on notait une augmentation générale dans les régions de Las-Bela et du Mekran où les conditions ont été décrites comme très favorables à la reproduction.
6. La Commission a remercié la FAO d'avoir lancé à temps une mise en garde contre l'évolution de la situation acridienne dans la péninsule Arabique et en Afrique orientale, et elle s'est déclarée satisfaite des mesures prises par les diverses organisations nationales et régionales dans les pays susmentionnés pour combattre les infestations dans les zones de leur compétence respective. On s'attend toutefois à ce que des criquets s'échappent des zones infestées et la Commission a souligné la nécessité de prendre toutes les dispositions nécessaires pour affronter les populations présentes en Iran et pour combattre sans tarder toutes les autres incursions qui pourraient se produire durant les mois à venir.

Prévisions

7. Dans la péninsule Arabique, la reproduction va sans doute se poursuivre dans le sud de la Tihama saoudienne, dans la Tihama yéménite et dans la République du Sud-Yémen. A la faveur de conditions favorables, les criquets se trouvant dans ces zones, y compris des essaims, vont probablement émigrer vers le nord et se reproduire. Il est possible que des essaims soient présents dans l'Oman, le Koweït et l'est de l'Arabie Saoudite, et ils pourraient envahir les côtes du sud-ouest de l'Iran.

8. Des criquets subsistant à l'intérieur du Mascate-et-Oman sont peut-être en train de se reproduire et des rescapés provenant de cette région pourraient envahir le sud de l'Iran et la partie pakistanaise du Mekran où des reproductions pourraient avoir lieu. En conséquence, les zones de reproduction de mousson en Inde et au Pakistan accueilleront sans doute un plus grand nombre de migrants en 1968.

Activités de prospection et de lutte antiacridienne en 1967/68 et plans d'avenir

9. Les Etats membres de la Commission ont continué à effectuer des prospections acridiennes dans les territoires de leur compétence respective. Les populations acridiennes n'ont pas varié au point de justifier des opérations de lutte. La situation dans chaque pays est exposée ci-après.

10. L'AFGHANISTAN est resté exempt de toute activité acridienne et aucune opération de lutte n'a été entreprise.

11. En INDE, la densité des populations de larves et d'adultes n'était pas suffisante pour justifier des opérations de lutte contre le criquet pèlerin proprement dit. Des mesures ont toutefois été prises pour combattre la sauterelle Oedaleus qui, non seulement se multiplie dans les emplacements où les criquets se reproduisent mais dont les larves aident les larves de criquets pèlerins à acquérir des caractères grégaires, comme l'expérience l'a démontré. On pense que la lutte contre Oedaleus a eu un double effet : elle a évité l'accroissement numérique des larves de criquets pèlerins et elle a empêché ces dernières d'acquérir des caractères grégaires dans les zones traitées.

12. Les pluies particulièrement abondantes - de 52 à 110 mm - et largement réparties qui sont tombées à la fin de mars 1967 dans le désert du Rajasthan ont créé des conditions d'humidité du sol favorables à l'incubation. Les premières larves d'Oedaleus sont apparues durant la première semaine d'avril 1967. Des opérations de lutte, qui se sont terminées le 28 mai 1967, ont été immédiatement organisées dans les zones infestées des districts de Barmer, Bikaner, Jaisalmer et Jodhpur. Des éclosions ont été notées sur de vastes superficies à partir du 8 juillet 1967. Des opérations de lutte ont été entreprises simultanément dans toutes les zones infestées par cette sauterelle. On a traité au total 3 487 hectares en utilisant 18,6 tonnes de HCH 10% en poudre, 405 litres d'Al-drine 40%, 13 litres de Dieldrine 20% et 50 kilos de HCH 50% (poudre mouillable) contre des populations concentrées de sauterelles dans le désert, durant les deux périodes de recrudescence d'avril-mai 1967 et de juillet-septembre 1967, dans les districts de Barmer, Bikaner, Jaisalmer et Jodhpur.

13. En IRAN, aucune activité n'a été signalé jusqu'en novembre 1967. Vers le 20 décembre 1967, deux petits essaims immatures ont été observés le long de la côte entre Bunder Lingeh et Bushehr. Puis trois autres petits essaims sont apparus en janvier 1968, dans la même zone. Celle-ci est prospectée depuis cette époque, ainsi que les autres régions plus chaudes dans le Khuzistan, le district de B. Abbas, le Fars, le Kerman et le Baluchistan. Des véhicules, des insecticides et des machines ont aussi été envoyés dans ces zones.

14. Aucun criquet n'a été signalé au PAKISTAN jusqu'à la fin juillet 1967, à l'exception d'un individu signalé en février 1967 dans le Mekran. Après les pluies, des criquets ont été repérés durant la première quinzaine d'août 1967 dans les districts

de Tharparker, Khairpur, Sukkur, Las-Bela et Mekran. Des larves vertes ont été découvertes dans les districts de Tharparker et Las-Bela. Plus de 50 pour cent des adultes avaient six rayures oculaires. La densité des populations d'adultes et de larves n'était nulle part suffisante pour justifier des opérations de lutte en 1967.

15. Quelques concentrations d'adultes et des reproductions grégaires sont à craindre dans les districts de Mekran et de Las-Bela, à la suite des mouvements récents d'acridiens et avec l'appoint des anciens adultes hivernants. Ces zones sont prospectées et des opérations de lutte seront organisées en cas de besoin.

16. Etant donné la situation acridienne actuelle dans la péninsule Arabique et les incursions d'essaims qui se sont déjà produites en Iran, la Commission a vivement recommandé de maintenir sous surveillance constante toutes les zones du sud-ouest et du sud-est de l'Iran ainsi que les districts de Mekran et de Las-Bela (Pakistan), de prendre immédiatement des mesures pour détruire les essaims présents en Iran et d'adopter des dispositions appropriées pour combattre la reproduction qui est prévue dans ces zones au printemps. On a souligné la nécessité d'arrangements adéquats pour organiser des inspections et des opérations de lutte durant la saison de reproduction de la mousson en 1968, tant en Inde qu'au Pakistan.

17. La carte I montre la localisation des postes avancés de lutte antiacridienne existant dans les divers pays.

18. La Commission a enregistré avec satisfaction la déclaration ci-après faite par l'observateur des Etats-Unis d'Amérique :

"Les Etats-Unis ont noté avec intérêt les progrès constants réalisés par la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la partie orientale de l'aire de répartition de cet acridien en Asie du Sud-Ouest. Le renforcement des moyens disponibles sur place pour déceler en temps opportun les attaques ou les invasions de criquets pèlerins semble être le seul moyen réel de prévenir avec succès les déprédations de ce redoutable fléau. La mise en garde spéciale contre l'évolution actuelle de la situation acridienne adressée par le Directeur général le 27 décembre 1967 souligne encore l'importance de la tâche assumée par la Commission. Nous sommes certains que la Commission saura faire face rapidement et efficacement à cette menace si elle devait se matérialiser sur le territoire de l'un quelconque des Etats Membres."

19. L'observateur des Etats-Unis a assuré la Commission qu'il attirerait l'attention de son Gouvernement sur la situation acridienne actuelle dans la région, et son Gouvernement ferait certainement tout son possible pour aider à combattre les infestations de criquets pèlerins dans les Etats Membres de la Commission, s'il recevait un appel en ce sens.

Rapport du Comité exécutif

20. La Commission a examiné le rapport du Comité exécutif (Annexe I) et il a souscrit aux recommandations qu'il contient.

Budget administratif et comptes

21. Fonds de dépôt FAO no 123

(a) Comptes au 31.12.66 - La Commission a approuvé formellement l'état final des comptes de la création du Fonds jusqu'au 31 décembre 1966, tel qu'il figure en Annexe II.

(b) Comptes au 31.12.67 - La Commission a examiné l'état provisoire des comptes au 31 décembre 1967 (Annexe III) ainsi que l'état provisoire des contributions des

gouvernements participants au 31 décembre 1967 (Annexe IV) et elle a noté que les comptes définitifs pour l'exercice 1967 seraient soumis à la Commission à sa cinquième session (printemps 1969) pour adoption et transmission au Directeur général. La Commission a relevé qu'au 31 décembre 1967, l'Iran et le Pakistan n'avaient pas encore versé leurs contributions pour l'année 1967. Le délégué de l'Iran a informé la Commission que ce versement avait bien été exécuté et qu'un retard s'était peut-être produit dans la transmission de ce montant au Siège de la FAO. Le délégué du Pakistan a informé la Commission que le versement de la contribution de son pays avait été retardé par certaines formalités administratives et que des dispositions étaient prises pour effectuer ce paiement prochainement.

(c) Programme de travail et budget pour 1969 - La Commission a examiné et approuvé le programme de travail et le budget pour 1969 (Annexe V), étant entendu que, dans l'exécution du programme, les économies réalisées sous l'un quelconque des postes de dépenses pourraient servir à financer d'autres postes déficitaires. La Commission a autorisé l'Organisation à employer tout solde non affecté subsistant dans le Fonds de dépôt pour financer les dépenses qui pourraient être nécessaires en vue de faire face à une aggravation subite éventuelle de la situation, avec le concours des gouvernements intéressés.

(d) Fonds de réserve pour opérations d'urgence - La Commission a noté que, conformément au programme de travail et budget pour 1967 approuvé à la troisième session, le solde non utilisé à la fin de 1967, quand son montant aura été déterminé, sera viré à un fonds de réserve pour opérations d'urgence que le Comité exécutif peut utiliser à sa discrétion pour faire face à des dépenses urgentes imprévues. Etant donné la situation acridienne actuelle, la Commission a autorisé la FAO à engager des dépenses pour acheter des insecticides et des fournitures, pour assurer la subsistance des équipages des avions fournis par les Etats Membres et pour acquérir le carburant et les lubrifiants nécessaires en vue de ces opérations aériennes, car la situation exigera des ressources financières pouvant se monter à 100 000 dollars, durant les mois à venir. Entre temps, la Commission a invité la FAO à demander aux fabricants d'insecticides s'ils seraient en mesure de livrer à bref délai des insecticides, si possible dans le sud de l'Iran ou au Mekran (Pakistan).

(e) Spécialiste du criquet pèlerin pour l'Afghanistan - La Commission a noté avec satisfaction que l'Afghanistan avait amorcé la mise sur pied d'un service anti-acridien, bien qu'il reste encore beaucoup à faire avant que ce service soit en état de fonctionner convenablement. Le fait que la FAO n'a pas prévu de crédit pour financer le poste de spécialiste du criquet pèlerin au-delà de juin 1968 a suscité des inquiétudes et il a été reconnu que le maintien de ce poste était absolument indispensable pendant au moins deux ans encore; d'ici là, le service national antiacridien devrait être convenablement équipé et doté de personnel qualifié. Etant donné l'évolution actuelle de la situation acridienne, il importe plus que jamais de maintenir ce poste dans l'intérêt tant de l'Afghanistan que des pays de l'ensemble de la région. La Commission a instamment invité la FAO à trouver des fonds pour financer ce poste pendant au moins deux ans encore. Au cas où le financement de ce poste pendant la période totale susciterait des difficultés, la Commission a autorisé la FAO à se procurer la somme manquante en utilisant le solde non affecté du Fonds de dépôt 123. La Commission a souligné toutefois que la FAO ne devrait employer l'argent du Fonds de dépôt que si les fonds de toute autre provenance se révélaient insuffisants pour financer le poste en question pendant toute la période de deux ans.

(f) Formation - Reconnaissant le rôle important des pulvérisations aériennes dans l'orientation stratégique future de la lutte antiacridienne, la Commission a examiné la proposition tendant à accorder des bourses de perfectionnement pour l'équivalent de 12 mois-hommes au moins, spécialement à l'Iran, pour former du personnel capable d'entretenir l'équipement et les avions servant aux pulvérisations et elle a résolu d'inclure ces dépenses dans le budget de 1968 et d'utiliser pour les financer soit les économies disponibles, soit le solde non affecté. La Commission a noté avec intérêt qu'il existait au Pakistan des facilités pour ce genre de formation; elle a recommandé

que la FAO entreprenne des investigations sur les qualifications à exiger des stagiaires, les moyens effectivement disponibles et la période de formation requise, qu'elle invite les gouvernements intéressés à désigner des candidats.

Moyens de prospection et de lutte

22. La Commission a passé en revue les moyens de prospection et de lutte disponibles dans les Etats Membres et elle a mis à jour les informations en la matière (Annexe VI).

Prospections spéciales

23. Le Secrétariat de la FAO a rendu compte à la Commission des prospections spéciales entreprises en 1967; cet exposé est résumé ci-après.

Sud-ouest de l'Afghanistan

24. L'équipe indienne est arrivée à Kaboul le 13 avril 1967 et, avec l'équipe afghane et M. S.S. Pruthi, fonctionnaire FAO pour la lutte antiacridienne, elle est partie pour Kandahar le 17 avril en vue de gagner les zones désertiques. Après un arrêt à Kandahar, les prospecteurs ont atteint Spin Buldack (frontière pakistano-afghane), point de départ des prospections qui ont commencé le 23 avril. Les opérations se sont terminées le 11 juin 1967.

25. Les zones prospectées ont compris celles qui avaient déjà été parcourues les deux années précédentes et quelques sites nouveaux qui semblaient susceptibles d'abriter des populations acridiennes. Les équipes ont consacré aux zones limitrophes du Pakistan et de l'Iran plus de temps que dans les deux premières prospections. Les zones fréquemment visitées par les criquets se trouvent dans les provinces de Kandahar, Helmand, Farah, Chakhansur et Herat qui sont situées en bordure du Pakistan et de l'Iran et où se trouvent les principales zones désertiques, dans cette partie du sud-ouest de l'Afghanistan.

26. Le relief est généralement caractérisé par la présence de vallées, flanquées de collines basses ou de vastes étendues de sol caillouteux et dénudé (les "dashts") parsemées de rochers. Des bandes de sol fertile plus ou moins larges (20-25 km) bordent les rivières coulant dans le centre des vallées. Une longue chaîne de dunes sablonneuses s'étend de Shorawak, dans la province de Kandahar, jusqu'à Darweshan, dans celle d'Helmand. Les sables sont toutefois inconsistants et mobiles. On a rencontré çà et là des aires de reproduction typiques caractérisées par des sols sablonneux ou des limons sablonneux, avec des dunes de sable basses ou hautes et un couvert végétal approprié. Ces zones ne dépassaient jamais quelques kilomètres carrés (5-30) et elles étaient parsemées de plages de graviers et de cailloux.

27. On n'a observé durant la prospection aucune population acridienne, qu'il s'agisse d'adultes ou de larves. Des populations vagabondes de sauterelles ont été découvertes dans nombre des zones prospectées. Des spécimens ont été prélevés et envoyés pour identification.

28. Des populations importantes de différentes espèces de sauterelles ont été notées dans la région de Zamananad (50 kilomètres à l'est d'Herat). Cet habitat était caractérisé par la présence de collines en pente douce striées de petits cours d'eau. Le sol était recouvert d'un fin tapis herbacé et il convenait au pâturage.

Sud de l'Iran et Pakistan

29. Les prospections ont duré du 7 mars au 8 mai 1967. En Iran, elles ont porté sur les zones suivantes: Iranshahr, Chahbahar, Jask, B. Abbas, B. Lingeh, Bushehr et

Ahwaz. Durant cette prospection, la partie pakistanaise du Mekran située de l'autre côté de la frontière commune a aussi fait l'objet de prospections qui ont englobé les vallées de Kolwa et de Kulanch (Pasni). Toutes ces zones de l'Iran et du Pakistan ont été prospectées conjointement par deux spécialistes iraniens et deux spécialistes pakistanais. Le fonctionnaire régional FAO pour la lutte antiacridienne affecté à Téhéran a accompagné l'équipe de prospection pendant la moitié de la durée des opérations.

30. Ni criquets adultes ni larves n'ont été découverts durant la prospection en Iran et au Pakistan. On a trouvé une seule sauterelle sur une dune de sable en Iran et trois sauterelles sur les dunes de sable (regs) de la région de Pasni, au Pakistan. Les oiseaux aussi étaient rares et l'équipe de prospection n'a rencontré d'alouettes à huppe Gelerida cristata chendoola ni le long de la côte iranienne ni dans les zones prospectées au Pakistan. Les résultats extrêmement négatifs de la prospection effectuée cette année sont intéressants comparés aux observations faites en 1964 par la mission de prospection écologique et en 1965 et 1966 par les équipes de prospection spéciale.

31. On sait déjà que des essaims se reproduisent en Iran sur une grande échelle durant les années de forte activité acridienne, mais c'est depuis 1964 seulement qu'on a rassemblé systématiquement des informations sur l'activité des criquets durant la période de rémission. En février 1964, on a noté que quelques criquets s'étaient concentrés près de B. Lingeh. En juin de la même année, des reproductions grégaires ont été signalées à Jiroft (Kerman). La grégation amorcée en Iran a été suivie de vastes reproductions en Inde et au Pakistan où des opérations de lutte ont été conduites d'août à octobre 1964. La reproduction grégaire survenue en 1964 a nécessité la poursuite des opérations de lutte jusqu'en 1966, mais leur ampleur a progressivement diminué. La vigilance impitoyable, exercée en Inde et au Pakistan en 1964, 1965 et 1966 et la lutte sans relâche menée contre le fléau, ont contribué pour beaucoup au maintien de la rémission dans la région.

32. Aucun criquet n'a été découvert en Iran en 1965 mais de nombreuses sauterelles ont été observées. En 1966, on n'a pas vu de criquets et le nombre des sauterelles a sensiblement diminué. En 1967, on n'a pas signalé de criquets et l'on a aperçu une seule sauterelle sur une dune de sable. Aucune alouette à huppe n'a été rencontrée. En 1965 et 1966, le Pakistan abritait des populations de criquets suffisantes pour justifier des opérations de lutte tandis qu'en 1967 on n'a observé qu'un seul spécimen de criquet en février (non pas durant cette prospection). Ces informations font ressortir une diminution progressive du nombre des criquets et des sauterelles en 1965, 1966 et 1967 en Iran et au Pakistan, recul qui s'explique par les mesures concertées de vigilance et de lutte adoptées en 1964 et 1965, surtout en Inde et au Pakistan, et par les conditions écologiques qui sont devenues défavorables par la suite en Iran et au Pakistan.

33. Les informations recueillies sur les années où l'on a observé des populations essaimantes en Iran ont montré qu'il est possible d'empêcher les criquets d'envahir la moitié nord du pays. Ces prospections spéciales ont déjà permis de localiser les zones qui ne sont pas favorables à la reproduction des solitaires et qu'on pourrait donc s'abstenir de prospecter à cette fin. Par exemple, toute la zone bordant la frontière irakienne, d'Ahwaz jusqu'à Q. Shirin, est considérée comme telle. Il existe d'autres zones qui sont considérées comme favorables à la grégation et qui doivent être strictement surveillées. On espère arriver ainsi à classer les différentes zones selon leur importance et à réduire le champ géographique des prospections spéciales.

34. On se rend compte de plus en plus de la nécessité d'effectuer des prospections régulières en Iran et six postes avancés permanents de prospection ont été installés. On a fermement l'espoir que ces prospections spéciales atteindront finalement leur objectif qui est d'obtenir de plus amples renseignements durant la période de rémission, d'instituer des prospections régulières en Iran et d'améliorer ainsi l'organisation de la lutte dans ce pays.

Formation en cours de service

35. La Commission a recommandé d'affecter à l'équipe de prospection spéciale en Iran-Pakistan en 1968 deux fonctionnaires iraniens recrutés depuis peu, pour leur donner une formation en cours de service.

Plans futurs

36. La Commission a noté avec satisfaction que des dispositions avaient déjà été prises en vue de la prospection spéciale de 1968. Etant donné la situation acridienne actuelle, il a été décidé de laisser au fonctionnaire chargé de la prospection en Iran-Pakistan toute latitude pour le choix des zones à prospecter.

37. Il a été convenu qu'il faudrait joindre aux rapports concernant les prospections de 1968 une carte montrant les zones importantes à prospecter dans l'avenir.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

38. La Commission a prié le Directeur général de convoquer sa prochaine session annuelle au début de 1969, à une date et en un lieu qu'il lui appartiendra de fixer.

Bureau

Président: M. Ajruidin Wala, Afghanistan

Vice-Président: M. Manuchehr Avari, Iran

La rédaction du rapport a été confiée au Secrétaire de la FAO.

M. Gurdas Singh, Pardi Aman et S. S. Pruthi, du Secrétariat de la FAO, ont rempli les fonctions de secrétaires techniques.

PARTICIPANTS

Membres du Comité exécutif

Afghanistan

Ajruidin Wala
Director, Plant Quarantine and Insect Control
Plant Protection Department
Ministry of Agriculture and Irrigation
Kabul